

parlent de chômage et de l'avantage d'empêcher les gens d'entrer au pays, et ensuite, ils se plaignent amèrement de ce qu'on ne les laisse pas entrer. Il faut finir par prendre une décision d'une façon ou de l'autre. A mon avis, lorsqu'il y a beaucoup de chômage et que les gens ne peuvent pas facilement trouver du travail, nous ne devrions pas admettre du tout des immigrés qui n'ont pas déjà un emploi. Par là, j'entends les immigrés qui n'ont pas de liens avec le Canada.

J'ai toujours cru aussi au régime des garants qui, je pense, a été extrêmement utile au Canada depuis son adoption en 1947, à titre de principe relatif à l'immigration. Peu m'importe la race de l'immigrant; celui qui vient ici et qui a un frère ou un père, ou un fils, ou un cousin qui habite au Canada, aura de l'aide au cours de la première période difficile et il lui sera plus facile de s'adapter; il pourra aussi faire plus rapidement son apport au Canada que celui qui ne connaît personne ici et qui est un parfait étranger.

Si, au lieu de chercher des raisons de se plaindre des présents règlements, nous les étudions de façon à comprendre pourquoi ils sont ainsi établis, nous verrions, je pense, que leur objet est de faire en sorte qu'il soit plus facile, pour les personnes qui ont de proches parents au Canada, de venir les y rejoindre.

J'ai signalé aujourd'hui, et je le fais à nouveau, que notre pays a eu la libéralité, et je n'en attribue pas le mérite au gouvernement dont j'ai fait partie, parce que cela s'est produit avant que j'en fasse partie, et que de toute manière la chose n'a été possible que parce que la population canadienne l'a bien voulu, de continuer d'admettre les parents de nos citoyens canadiens d'origine chinoise. J'en suis fier, je suis fier que nous ne nous soyons pas laissé influencer par les passions qui, à une époque antérieure, ont parfois défiguré certaines décisions; je suis fier, dis-je, que durant tout le conflit de Corée nous ayons laissé entrer au pays des immigrants chinois qui étaient parents de citoyens canadiens. Aucun autre pays au monde ne l'a fait. Lorsqu'on nous dit qu'il y a eu des distinctions, je dis qu'il y a eu effectivement des distinctions, mais non pas dans le sens de l'injustice. Comme nous avions une excellente population de loyaux Canadiens d'origine chinoise, c'était faire une distinction favorable que de constater que nous pouvions en toute sécurité admettre au pays leurs proches parents, et je pense que les résultats obtenus prouvent la valeur de la décision.

Pour ce qui est des 23,000 qui sont entrés au pays, je ne crois pas, quoi qu'on dise, que la moitié d'entre eux soient entrés illégalement et, à moins qu'on m'en fournisse la preuve en blanc et en noir dans chaque cas,

et qu'on me permette de l'examiner, je n'en croirai rien. Je ne vais certes pas y prêter foi en me fondant sur des oui-dire. C'est très déplorable. Je ne crois pas qu'on ait versé 44 millions ou 33 millions de dollars pour faire venir ces gens ici. Des histoires de ce genre ne sont, à mon avis, que des sottises et quiconque sait s'il est facile de lever 44 millions de dollars, doit le savoir.

J'ai dit en 1955, et j'ai répété en 1956, que j'étais sûr, en raison des difficultés inhérentes à la question, que personne ni aucun régime ne pourraient supprimer, que quelques personnes qui n'étaient pas du tout parentes sauraient se faufiler à travers le filet et qu'il y aurait fraude, en certains cas. J'ai toujours pensé que cela existait, quel que soit le nombre ou le genre de catégories en cause. Étant donné le genre de pression qui s'exerce dans ce domaine en particulier, on est tenté de commettre la fraude. Mais avant de porter des accusations à la légère au sujet de ces questions, il me semble que nous devrions connaître les faits exacts et avoir des renseignements là-dessus.

J'aimerais aussi dire quelque chose au sujet de l'application de la loi sur l'immigration; c'est une chose dont j'ai déjà parlé et que l'honorable représentante n'a pas alors trop bien accueillie. La dernière fois que j'en ai parlé elle l'a très mal pris. J'espère que l'honorable représentante résistera ce soir à la tentation de répondre la même chose que les deux dernières années, et afin de l'empêcher de donner effectivement cette réponse, je vais la donner moi-même le premier. C'est vrai qu'elle peut découvrir dans les dossiers que, lorsque j'étais ministre, j'ai ordonné l'expulsion de certaines personnes qui avaient des enfants possédant la citoyenneté canadienne. Il n'y a aucun doute que certaines de ces personnes ont quitté le pays de leur propre gré ou ont été expulsées. J'en ai honte et l'honorable représentante n'a pas besoin d'en parler. Je l'ai déjà dit publiquement à la Chambre et je le répète. J'ai commis là une erreur et nous devrions, je pense,—de quelque côté que nous soyons à la Chambre,—affirmer d'une façon parfaitement claire que nous ne songeons pas à expulser les parents d'enfants canadiens de naissance, quels que soient les antécédents de ces parents.

Que faisons-nous en agissant de la sorte? Nous confions à un autre pays la responsabilité envers des enfants qui sont citoyens de notre pays, qui sont nés ici et qui ne perdront jamais leur citoyenneté sauf en posant un geste volontaire, car aucun citoyen canadien de naissance ne peut perdre sa citoyenneté, sauf en acceptant la citoyenneté d'un autre pays. Ce que nous faisons c'est d'envoyer